



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le 03 JUIL. 2026

SLO

ID : 062-216204735-20260626-DCM_26_04_18-DE

DCM 26.04.18

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
26 juin 2026**

**Date de convocation :
19 juin 2026**

Objet :

**Garantie d'emprunt à hauteur de 1 758 972 euros
au profit de Flandre Opale Habitat pour la construction
de 11 logements collectifs situés rue Roger Salengro**

**Votes pour : 29
Vote contre : 0
Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – M. Vincent GALLOIS – M. Didier RINGARD – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – Mme Séverine GODART – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – Mme Christine DUFORETS – M. Thierry DISSAUX – Mme Anne VENEL – M. Pascal GANTOIS – Mme Émilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Caroline BERROD a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- Mme Marie-Paule CLAREBOUT a donné procuration à Mme Véronique LUPART ;
- M. Laurent DELATTRE a donné procuration à M. Sébastien MILON.

Membre(s) absent(s) : Néant.

Madame Dorothée CHAVATTE est nommée secrétaire de séance.



Ville d'Isbergues
5A, place Emile Basly
CS 70029
62330 ISBERGUES
Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

03 JUIL. 2026

S²LO

ID : 062-216204735-20260626-DCM_26_04_18-DE

DCM 26.04.18

Le conseil municipal,

Vu la demande formulée par Flandre Opale Habitat, dont le siège social est situé 51 rue Poincaré - 59140 Dunkerque tendant à la garantie communale d'un emprunt, à hauteur de 1 758 972,00 euros à son profit pour la construction de 11 logements collectifs situés rue Roger Salengro à ISBERGUES,

Vu le rapport établi par Monsieur le Maire concluant à l'intérêt de l'opération dans le cadre de la loi SRU,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du code civil,

Vu le contrat de prêt n°181810 en annexe signé entre Flandre Opale Habitat, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

DÉLIBÈRE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la commune d'Isbergues accorde sa garantie à hauteur de 20,00% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 758 972,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 181810 constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 758 972,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre de Contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

03 JUIL. 2026

SLOW

ID : 062-216204735-20260626-DCM_26_04_18-DE

DCM 26.04.18

l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ip

David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
3 juil. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

